



Heritage de nue propriété

Par **sozzo05**, le **17/09/2013** à **16:26**

Bonjour,

Suite au décès de mon père, le notaire demande d'évaluer la maison de ma grand-mère, décédée en 2008. Mon père n'avait que 3/8 en NP. Cela fait partie de l'actif successoral? Si oui, nous devons payer des droits alors que mon père l'a déjà payé en 2008! Du coup, la valeur de l'actif va dépasser notre abattement.

La Nue-propriété, ça s'évalue comment, svp?

Merci pour votre aide

Par **Legalacte**, le **18/09/2013** à **12:21**

Bonjour,

Oui, cette nue propriété fait partie de la succession, et oui, vous devez payer des droits sur la totalité de la succession.

Pour évaluer la valeur de cette NP, mieux vaut demander à votre notaire car celle-ci tient compte de l'âge de NP